

INVENTAIRE

ÉTUDIER ET CONNAÎTRE POUR POUVOIR CONSERVER

HISTORIQUE, ENJEUX, MÉTHODES

Transféré à la Collectivité Territoriale de Corse en janvier **2004**, le **service de l'Inventaire**, créé au sein de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse en septembre **1980**, a été l'un des vingt-six services déconcentrés de l'État mis progressivement en place depuis **1964**. Avec ce transfert, la Collectivité Territoriale de Corse dispose de l'**outil de recherche fondamentale** qui lui permet d'organiser toute la chaîne opératoire en partant de l'étude jusqu'à la conservation et la valorisation. **Le service de l'Inventaire recense et étudie topographiquement ou thématiquement le patrimoine architectural et mobilier de la Corse.**

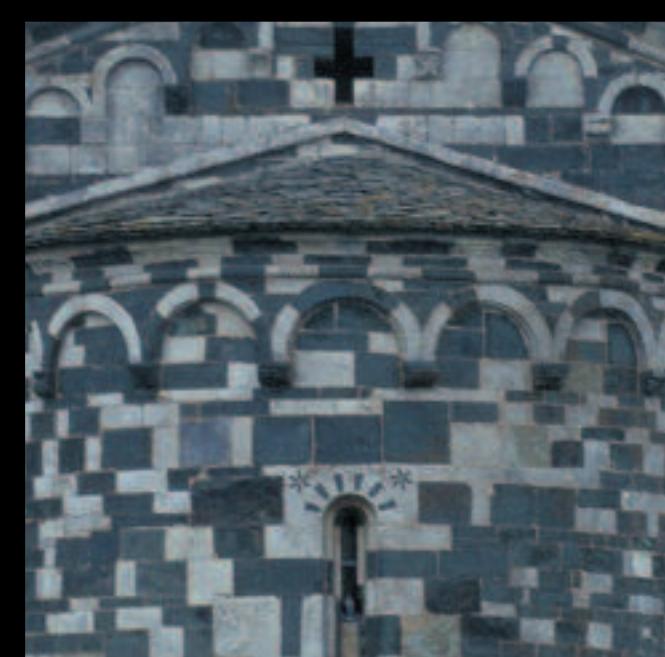


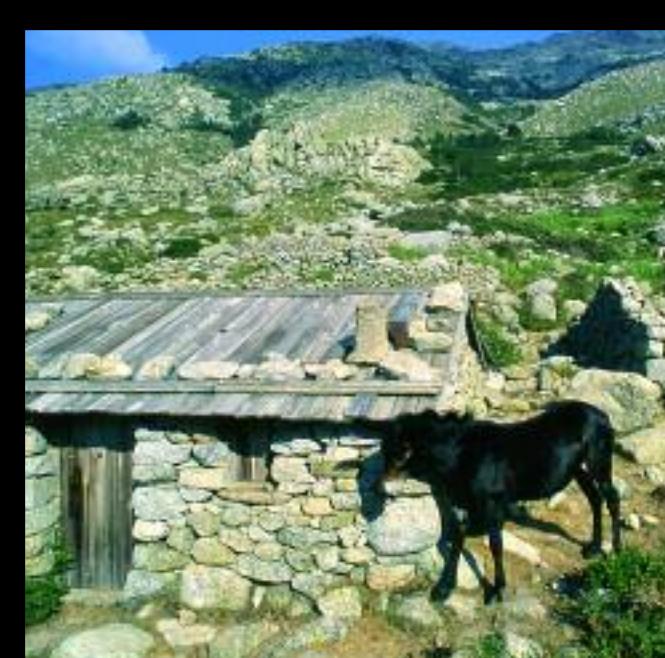
Photo : T. Heuer
© Collectivité
Territoriale de Corse
Piazzali, Carchepiane
(près de)
Couvent de franciscains
Saint-François dit
couvent d'Alesani
Ensemble de l'autel
secondaire de la Vierge

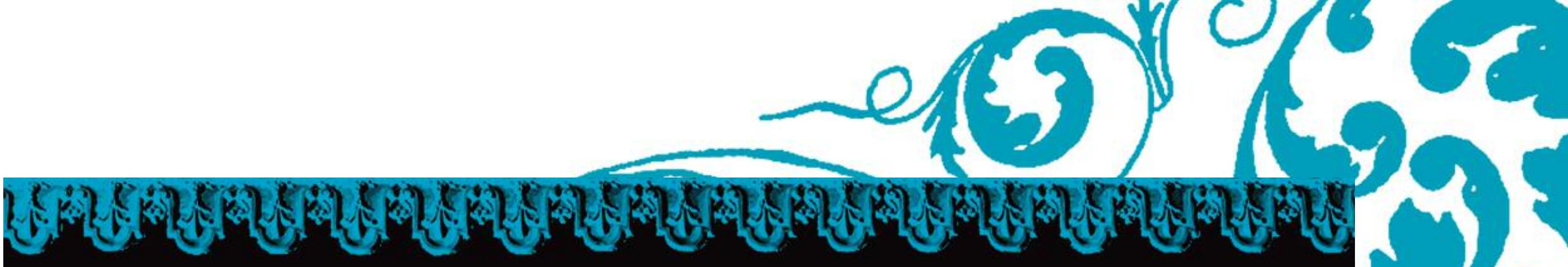
Photothèque OEC
Moulin à huile
Broyeur et presse à vis

Photo : M. Heller
© Collectivité
Territoriale de Corse
Murato
Église Saint-Michel
Chevet

Photo : J. Harixcalde
© Collectivité
Territoriale de Corse
Bergerie de l'Onda
Monte d'Oro

ACTIONS ET PROJETS À ce jour, l'Inventaire de Corse a réalisé **♦ 2 320** dossiers d'architecture **♦ 2 224** dossiers d'objets mobiliers **♦ 3 502** notices relatives à des micro-bases (artistes et artisans, legs et dons) **♦ 29 913** prototypes et notices s'y rapportant (dont **15 076** prototypes professionnels) **♦ 3 671** notices bibliographiques (topo bibliographie, catalogage d'ouvrages, répertoire des inventaires ou bibliographie raisonnée...). Dans la continuité de cette politique ambitieuse, la Collectivité Territoriale de Corse prévoit de **♦ poursuivre** le recensement des communes entrepris dans le cadre de la Charte culturelle (à ce jour, l'inventaire de 123 communes a été réalisé) **♦ étendre** le dépouillement des sources d'archives et d'imprimés et **collecter** les sources iconographiques relatives à la Corse en vue de constituer une documentation normalisée **♦ réaliser** des campagnes photographiques (au moins deux par an, par recours à des prestataires extérieurs pour compléter le travail du photographe de l'Inventaire) **♦ coordonner** et **accompagner** les campagnes d'Inventaire réalisées par des partenaires extérieurs (villes, associations) **♦ engager** des études thématiques pour proposer la conservation d'ensembles d'intérêt avéré mais encore insuffisamment connus **♦ intensifier** le recensement et la valorisation du Patrimoine industriel, scientifique et technique de la Corse.





MONUMENTS

CHANTIERS, ÉTUDES ET CONSEILS



CONSERVER UN PATRIMOINE RICHE ET DIVERS Une mission dévolue par la loi à la Collectivité Territoriale de Corse : la conservation du patrimoine protégé qui concerne les monuments et objets classés ou inscrits au titre des Monuments historiques. La Collectivité Territoriale de Corse se doit, **à travers le service Restauration-Conservation** de sa Direction du Patrimoine ◆ **d'assurer** la programmation et la réalisation des études préalables aux travaux sur son patrimoine ◆ **de programmer** et **réaliser** ces travaux ◆ **d'aider** les autres propriétaires à la réalisation d'études préalables (obligatoires sur les édifices classés - nécessaires sur l'ensemble du patrimoine protégé) en favorisant notamment les initiatives intercommunales qui s'inscrivent dans un projet de territoire ou qui conduisent à la réutilisation de monuments ◆ **d'accompagner** les propriétaires publics et privés de monuments ou d'objets protégés (orgues compris) dans la programmation et l'exécution des travaux de restauration ◆ **d'assurer** l'entretien de ses sites et monuments et **d'améliorer** les conditions d'accueil et de visite du public. Le Décret du 18 novembre 2003 précise la liste des 15 Immeubles classés Monuments historiques appartenant à l'État, et transférés à la Collectivité Territoriale de Corse. Il s'agit des sites archéologiques d'Araguina-Sennola, d'Aleria et de Cucuruzzu, de la Cathédrale d'Ajaccio, de la Citadelle et de l'ancienne église Sainte-Marie-Madeleine de Bonifacio et de neuf tours littorales. *Tous les édifices, tous les objets protégés sont des édifices ou des objets importants...*

Photo : J.-L. Sarrola
© Collectivité
Territoriale de Corse
Ota, Porto
Tour génoise

Photo : J. Harixcalde
© Collectivité
Territoriale de Corse
Castagniccia
La Porta
Église et
place de l'Église

Photo : P. Bachelez
© Collectivité
Territoriale de Corse
Bastia
Église paroissiale
Saint-Jean-Baptiste

Photo : T. Heuer
© Collectivité
Territoriale de Corse
Felce, Piova (près de)
Église paroissiale
Saint-Côme
et Saint-Damien
Nef et chœur

INTERVENIR EN FAVEUR DU PATRIMOINE NON PROTÉGÉ ...mais tous les édifices ou tous les objets importants ne sont pas protégés. La Collectivité Territoriale de Corse intervient également en faveur du patrimoine non protégé. Dans ce domaine, elle rationalise son intervention ◆ **en concentrant** son action sur des projets sélectionnés à partir de critères d'intérêt patrimonial, d'appartenance à un ensemble monumental cohérent ou à un corpus prioritaire ◆ **en favorisant** les initiatives intercommunales qui s'inscrivent dans un projet de territoire. Dans le respect d'une exigence de qualité ◆ **elle incite** à la réalisation d'études préalables avant travaux sur les édifices ou objets non protégés ◆ **elle accompagne** les propriétaires (publics uniquement) de monuments ou d'objets non protégés en phase de programmation ou d'exécution de travaux ◆ **elle peut proposer** la protection de ce Patrimoine au titre des Monuments historiques.

ORGUES CATHÉDRALE

Photo : T. Heuer
© Collectivité
Territoriale de Corse
Ajaccio
Cathédrale
Couronne de statue

Photo : T. Heuer
© Collectivité
Territoriale de Corse
Ajaccio
Cathédrale
Mitre (détail)

Photo : T. Heuer
© Collectivité
Territoriale de Corse
Piazzali, Carchepiane
(près de)
Couvent de franciscains
Saint-François dit
couvent d'Alesani
Orgue, buffet d'orgue

Photo : P. Neri
© Collectivité
Territoriale de Corse
Ajaccio
Cathédrale
Vue d'ensemble

ORGUES Dans le cadre des missions dévolues par la loi de 2002, la Collectivité Territoriale de Corse est en charge de la **conservation du patrimoine organistique**. Le corpus des orgues tient une place privilégiée dans le Patrimoine de la Corse : il se distingue tant par une importance quantitative que par des états de conservation archéologique exceptionnels. Au-delà de leur qualité et de leur spécificité organologique, les orgues de Corse présentent une valeur mobilière particulièrement rare aux caractères contrastés :

- ◆ **style raffiné** de nombreux buffets ◆ **caractéristiques inconnues ailleurs** des monumentales tribunes en poupe de navire ◆ **originalité** du décor peint. L'orgue apparaît comme un exceptionnel moteur d'animation du Patrimoine corse. La Collectivité Territoriale de Corse est attentive à la préservation de ce patrimoine, protégé ou non protégé, et accompagne sa conservation.

CATHÉDRALE SANTA MARIA ASSUNTA D'AJACCIO La Cathédrale d'Ajaccio est un **édifice du XVI^e siècle** au plan en croix latine avec un transept peu marqué et surmonté d'un dôme à la croisée de ce transept qui appartient encore à l'**esprit de la Renaissance**. Par décret du 18 novembre 2003, l'État a transféré à la Collectivité Territoriale de Corse **la propriété de la Cathédrale d'Ajaccio, cas unique au plan national**. Il convient donc d'achever les études et les travaux sur cet édifice majeur, et de l'intégrer dans le programme grands travaux à mener de 2005 à 2010. Une étude préalable, confiée à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques (A.C.M.H), permettra la restauration des décors portés des autels, du mobilier de la nef et des chapelles latérales ainsi que la mise en conformité des installations électriques et de détection incendie.



PEINTURES MURALES



RÉALISER DE GRANDS PROJETS POUR

REVITALISER LE TERRITOIRE Il s'agit de réaliser de grands projets thématiques couvrant l'ensemble de l'île qui pourront contribuer à la **revitalisation de l'intérieur**. L'ensemble de ces projets concourt à la **territorialisation** des politiques de développement de la Collectivité Territoriale de Corse.

LES CHAPELLES DITES* "À FRESES" Cet ensemble est constitué par les plus anciens décors monumentaux insulaires conservés datés entre la fin du XIV^e siècle (Sainte Marie des Neiges à Brando), et le début du XVI^e siècle (San Tumasgiu di Pastureccia à Castello di Rostino). Il comprend quinze édifices situés sur les communes suivantes : Aregno, Brando, Calvi, Cambia, Castello di Rostino, Castirla, Favalello, Furiani, Gavignano, Muracciole, Murato, Pie d'Orezza, Pruno, Sermano, Valle di Campoloro. Ce patrimoine exceptionnel est actuellement menacé de dégradations irréversibles, voire de disparition. Sa sauvegarde exige en conséquence l'engagement de moyens importants afin d'en assurer, de manière urgente, la conservation.

Le programme de sauvegarde relatif à cet ensemble a fait l'objet d'une étude préalable prise en charge par la Collectivité Territoriale de Corse, et restituée en août 2001 par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques. La maîtrise d'ouvrage de ce vaste programme, conformément au souhait du Président du Conseil Exécutif de Corse, devrait être assurée par la Collectivité Territoriale de Corse, et bénéficier de l'apport du PEI. Ce programme global, inscrit dans la perspective des "**Grands Projets**" prioritaires de la Collectivité Territoriale de Corse, sera réalisé de 2005 à 2010.

* Dites à fresques, car les véritables fresques sont peintes sur un enduit frais, ce qui n'est pas le cas des peintures murales corses

Photo : M. Heller
© Collectivité
Territoriale de Corse
Valle di Campoloro
Chapelle Sainte-Christine
Double abside

Photo : M. Heller
© Collectivité
Territoriale de Corse
Gavignano
Chapelle Saint-Pantaléon
Peintures monumentales :
Saint André, Saint Marc,
Saint Barthélémy

Photo : M. Heller
© Collectivité
Territoriale de Corse
Calvi
Oratoire Saint-Antoine
Peintures monumentales :
Saint Sébastien et
Saint Roch

COUVENTS FORTIFICATIONS

COUVENTS Si la Corse ne compte que peu d'édifices publics anciens et quelques rares châteaux, elle possède un **ensemble important de couvents** répartis sur son territoire **qui ont joué un rôle éminent dans l'histoire et la société corses**. Il est proposé de mettre en place un projet de réutilisation de six à dix d'entre eux qui présentent les critères suivants ◆ intérêt historique et/ou artistique ◆ qualité et viabilité du projet de réutilisation ◆ intérêt pour la revitalisation d'un territoire. La programmation et le lancement des études sont prévus en 2005 et leur réalisation en 2006.

FORTIFICATIONS : TOURS ET CITADELLES De par le transfert de compétences, la Collectivité Territoriale de Corse est devenue propriétaire de **neuf tours littorales** et de trois hectares dans la **Citadelle de Bonifacio**. Lors de la construction du Musée de la Corse, elle avait fait l'acquisition de la partie haute de la **Citadelle de Corte**. Les citadelles, témoins irremplaçables de l'histoire mouvementée de la Corse, représentent des monuments très importants et complexes dont l'entretien ou la restauration peuvent s'avérer onéreux.

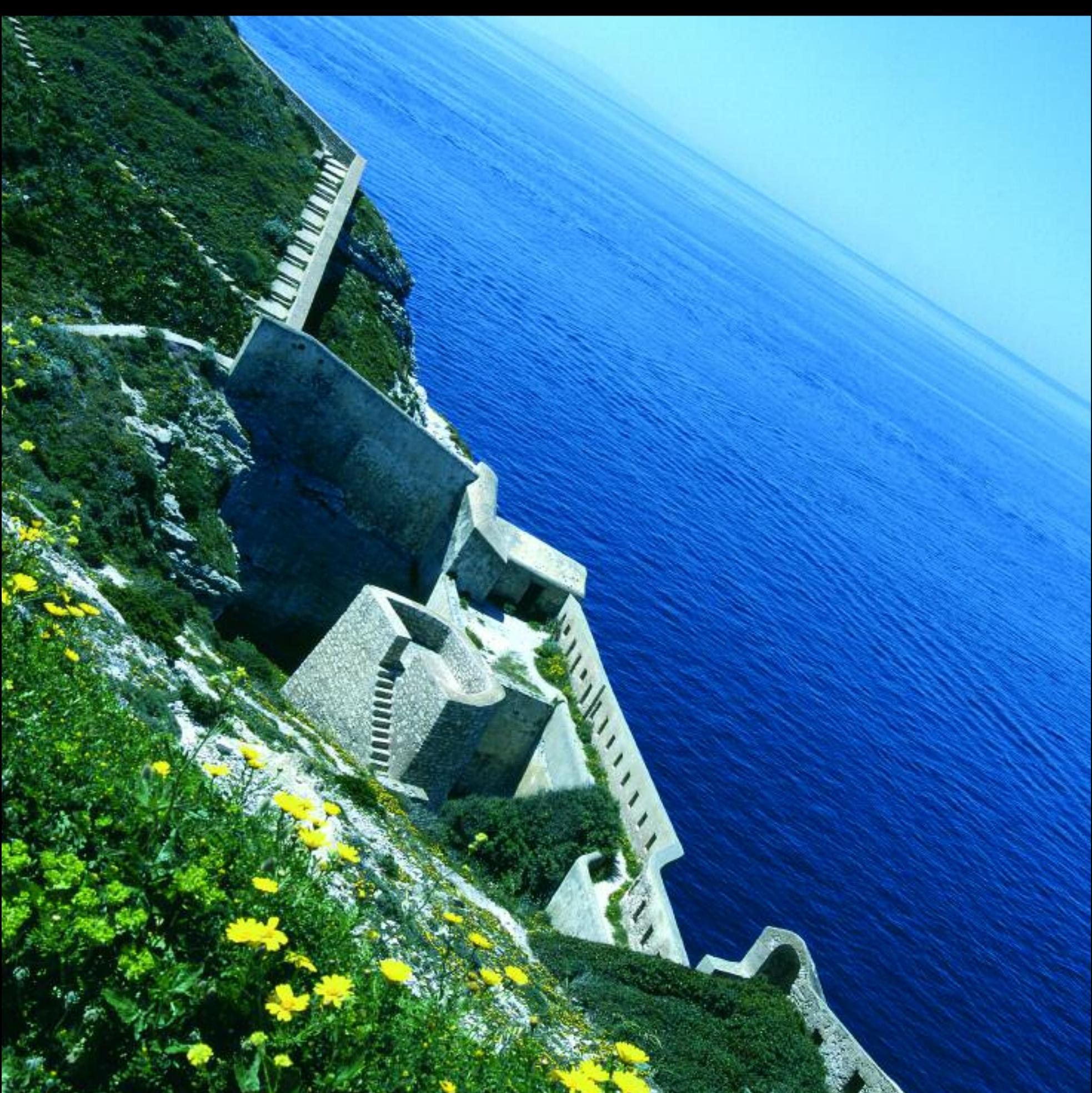
C'est pourquoi, il est proposé d'entreprendre dès 2005, un **programme global d'études puis de restauration** de ces ensembles (tours et citadelles) et cela pour deux raisons ◆ d'abord, parce qu'une étude complète sera plus riche d'enseignements qu'une étude limitée à chacun des éléments de ce corpus ◆ ensuite, parce que ces fortifications contribuent grandement à caractériser la silhouette des cités et du paysage corses.



Photo : T. Heuer
© Collectivité
Territoriale de Corse
Piazzali, Carchepiane
(près de)
Couvent de franciscains
Saint-François dit
couvent d'Alesani

Photo : J.-L. Sarrola
© Collectivité
Territoriale de Corse
Cargèse, Omigna
Tour génoise

Photo : P. Neri
© Collectivité
Territoriale de Corse
Bonifacio
Fortifications





La Collectivité Territoriale de Corse participe aux mesures de conservation et de financement de la restauration des biens culturels mobiliers conservés notamment dans les églises mais aussi dans les musées. Elle s'implique également dans le financement des acquisitions et des restaurations projetées par les musées en Corse. L'enjeu de la Collectivité Territoriale de Corse, chef de file d'un réseau d'institutions patrimoniales et de centres de ressources, est de contribuer à créer sur l'ensemble du territoire de l'île, un réseau du Patrimoine animé par des équipes professionnelles et complémentaires. Au-delà des institutions qui relèvent directement de la Collectivité Territoriale de Corse, comme le Musée de la Corse, elle accompagne les musées et les lieux de mémoire dans leur structuration et leur mise en réseau.



Photo : T. Heuer
© Collectivité
Territoriale de Corse
San-Nicolaò
Groupe sculpté :
Annonciation

Photo : J.-L. Sarrola
© Collectivité
Territoriale de Corse
Piana
Statue : Saint Antoine
abbé (vue partielle)

Photo : T. Heuer
© Collectivité
Territoriale de Corse
Cervione
Cathédrale Saint-Erasme
Groupe sculpté de procession :
Saint Erasme

LES LIEUX DE MÉMOIRE La Collectivité Territoriale de Corse porte son attention vers les musées non labellisés ou projets de musées portés par de petites communes ou des associations. Il s'agira avant tout de mettre en garde ces organismes contre des projets surdimensionnés ou dont les budgets seraient mal évalués. Pourtant, un réseau de lieux de mémoire, surtout s'ils ne possèdent pas de collections, ne manquerait pas d'intérêt. Ce réseau ne sera viable que si les fonctions réelles de ces lieux de mémoire sont bien délimitées, et circonscrites dans leur coût. Enfin, la pertinence de leur domaine thématique et de leur implantation dans un maillage du territoire corse sera essentielle. Seule, la Collectivité Territoriale de Corse peut œuvrer à les structurer en un réseau cohérent, complémentaire et signifiant. Pour cela, il est proposé d'accompagner les porteurs de projets de création de ces lieux de mémoire, dans la mesure où ils répondent aux critères énoncés ci-dessus. Sont également compris dans ces projets, les lieux de mise en sécurité du résultat de fouilles programmées et de présentation d'objets restaurés avec l'aide de la Collectivité Territoriale de Corse.

LE CENTRE DE CONSERVATION PRÉVENTIVE Il existe un patrimoine mobilier exceptionnel dans les plus petites églises et les plus petits villages de Corse. Lorsque les mesures adéquates n'ont pas été prises à temps, ces objets mobiliers demandent des restaurations parfois très onéreuses. Il est proposé de créer un centre de conservation préventive chargé de conseiller et d'aider les communes dans la gestion de leur patrimoine mobilier.

OBJETS LIEUX MÉMOIRE

M U S É E S

HUIT MUSÉES DÉPARTEMENTAUX ET MUNICIPAUX

PORANT LE LABEL : "MUSÉE DE FRANCE"

La loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse précise l'action de la Collectivité Territoriale de Corse dans le domaine des musées portant le label "Musée de France" : "La Collectivité Territoriale de Corse définit les actions qu'elle entend mener en matière /.../ de création, de gestion et de développement des musées". L'action de la Collectivité Territoriale de Corse consiste à ♦ soutenir les institutions patrimoniales historiques les plus anciennes de l'île : musées portant le Label "Musée de France" (loi du 4 janvier 2002) afin de structurer le territoire insulaire par un réseau d'institutions patrimoniales de haut niveau ♦ soutenir les programmes de rénovation des deux grands musées municipaux : **musée Fesch d'Ajaccio, musée du Palais des gouverneurs de Bastia**. En 2004, la Collectivité Territoriale de Corse s'est engagée sur le projet de réhabilitation et de mise en sécurité du musée Fesch et sur la première tranche de réhabilitation du Palais des gouverneurs ; elle sera appelée en 2005 à participer à la deuxième tranche de ce programme conséquent de 12 M€ ♦ soutenir les quatre musées départementaux et notamment les musées archéologiques en fin de chantier : Levie, Sartene, Aleria et Morosaglia

♦ soutenir la création à Mariana d'un musée de l'Antiquité tardive au haut

Moyen-Âge en Corse, qui complèterait la lacune chronologique existant actuellement dans le dispositif ♦ soutenir les activités d'exposition, de publication et de médiation des musées auprès de tous les publics, en régularisant ce partenariat par des conventions ♦ soutenir l'activité de conservation et de restauration des collections publiques corses ♦ soutenir les acquisitions des musées de Corse en continuant l'effort du FRAM ♦ soutenir les programmes des associations des professionnels de la conservation des collections publiques en Corse.

Photo : P. Neri
© Collectivité
Territoriale de Corse
Aleria
Fort de Matra
Musée départemental

Photo : P. Jambert
Bastia
Musée de Bastia
Armes de la
famille génoise Lazagna,
marbre blanc sculpté,
xvii^e siècle
(provenant d'une
demeure bastiaise)

Photo : J. Harixcalde
© Musée Fesch
Ajaccio
Musée Fesch,
cour du palais,
statue du Cardinal Fesch
par Vital-Dubray



ARCHÉOLOGIE

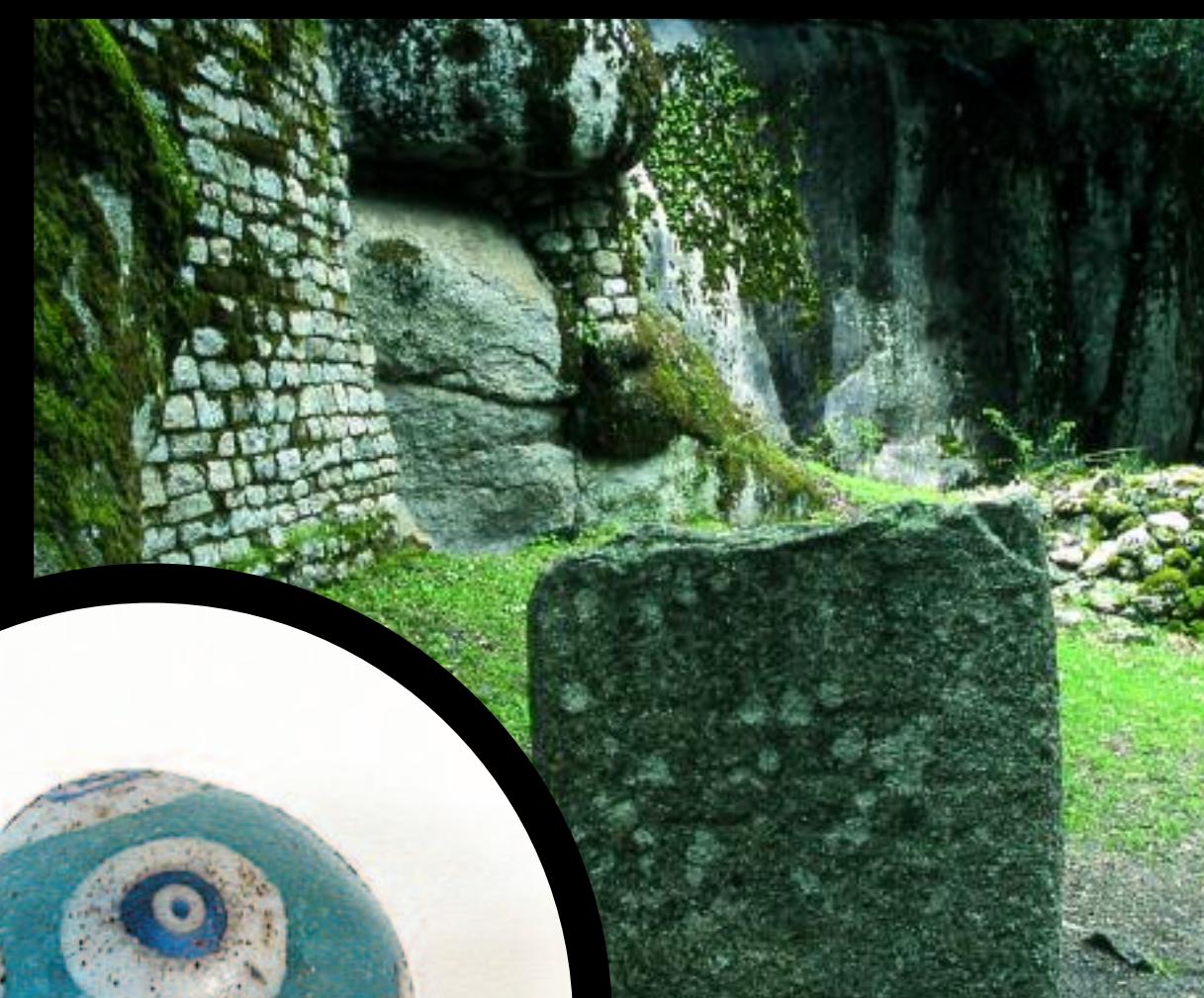
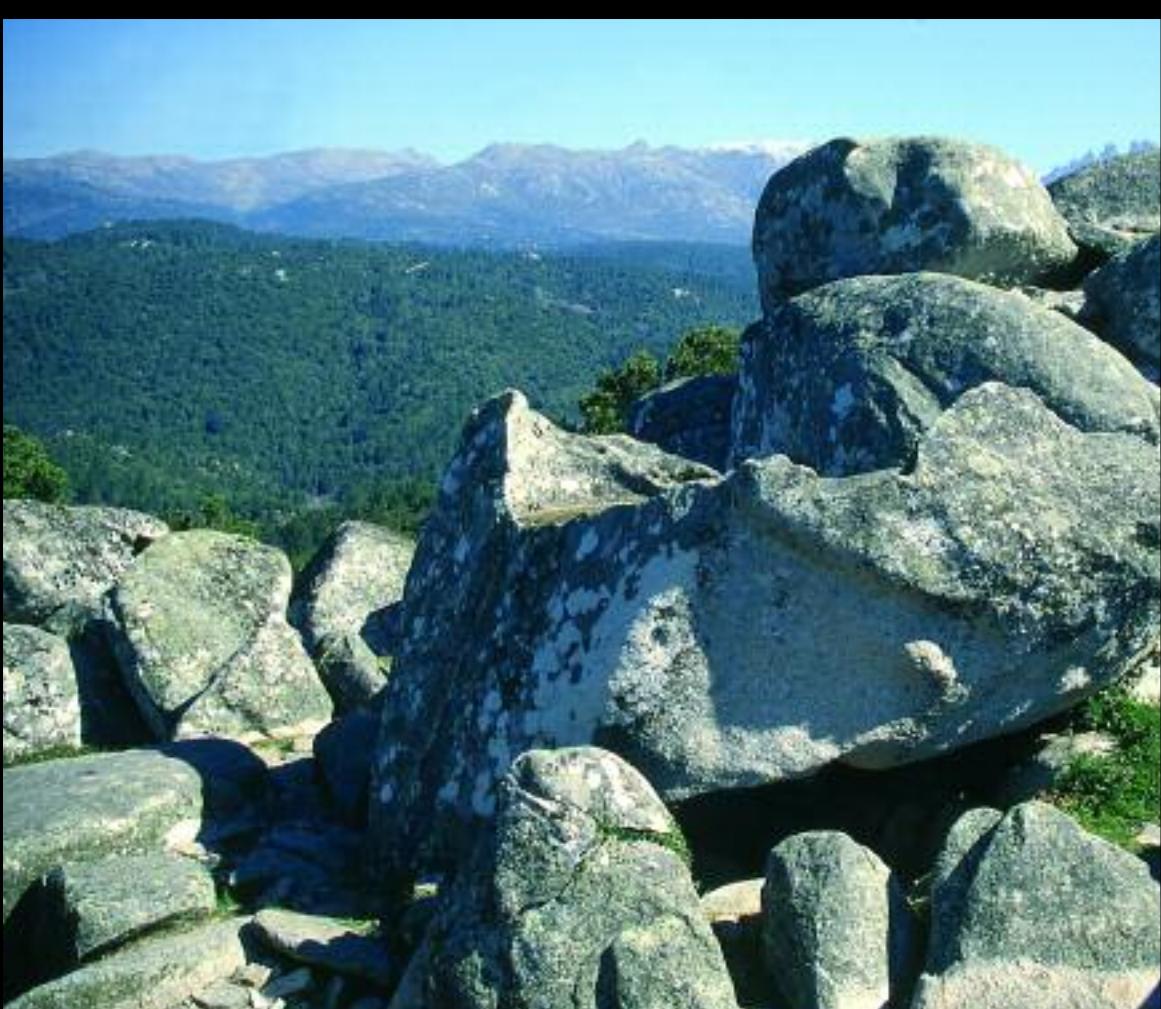


Photo : J.-M. Goyenex
Coll. Parc du Corsica
Levie
Site de Cucuruzzu
U Casteddu

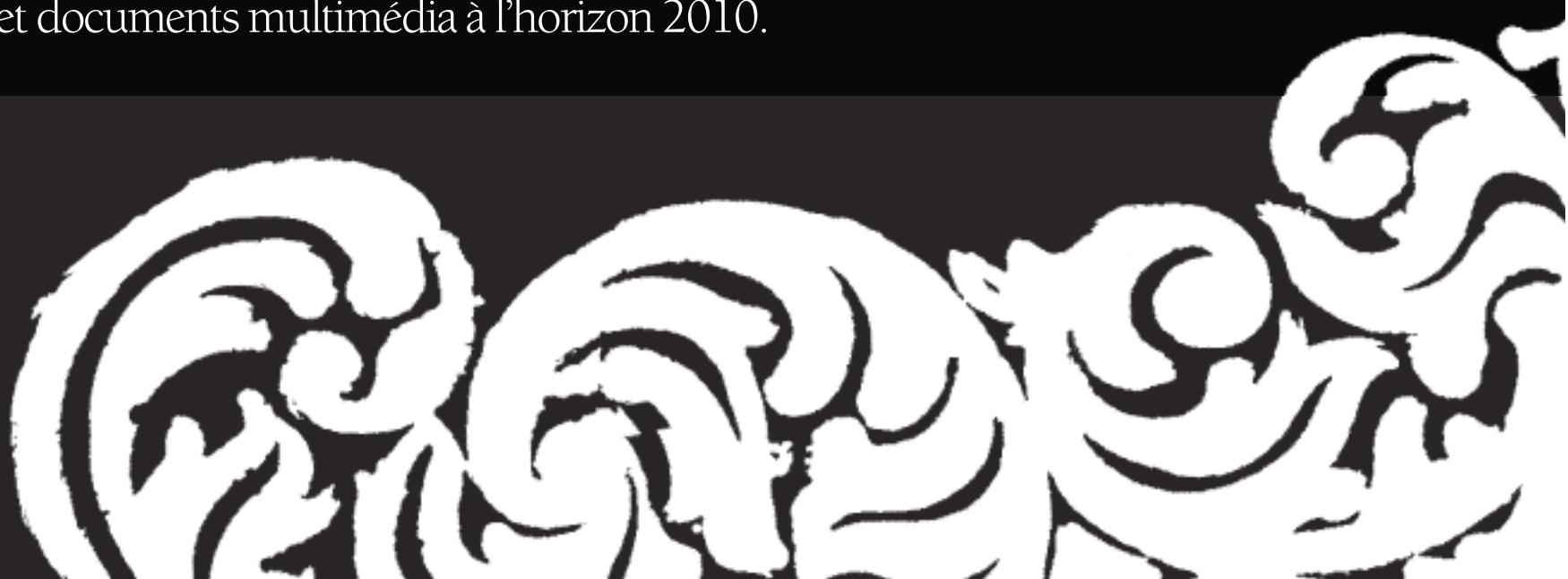
Photo : P. Neri
© Collectivité
Territoriale de Corse
Ajaccio
Site Alban
Fouilles du baptistère

Photo : F. Arrivé
Coll. musée de
l'Alta Rocca
Levie
Site de Cucuruzzu
Perle en verre

Photo : J.-M. Goyenex
Coll. Parc du Corsica
Levie
Site de Capula
Mur médiéval
Fragment de
statue-menhir

CONSERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE Le Service de l'Archéologie, au sein de la Direction du Patrimoine, contribue à la gestion et la valorisation du patrimoine archéologique de la Corse. Il s'agit pour la Collectivité Territoriale de Corse

◆ **de soutenir** et **définir** les recherches et les programmes de fouilles ◆ **de participer** à une politique d'archéologie préventive liée notamment aux grands chantiers de la Collectivité Territoriale de Corse ◆ **d'enrichir** la Carte Archéologique Nationale (C.A.N), outil prévisionnel d'aménagement patrimonial du territoire ◆ **d'aider** à la conservation et à la mise en sécurité du résultat des fouilles, y compris dans le domaine sous-marin ◆ **d'acquérir** et **participer** à l'acquisition par les collectivités locales des sites les plus pertinents (en 2005, la Collectivité Territoriale de Corse devrait finaliser l'acquisition de 40 ha. pour le site mégalithique de Cauria) ◆ **d'assurer** l'entretien et l'aménagement des sites archéologiques appartenant à la Collectivité Territoriale de Corse : au-delà de l'entretien annuel régulier (nettoyage-démaquisage), des interventions concernant la mise en sécurité, la conservation des objets et la signalétique ont été menées sur les sites d'Aleria, Cauria et Cucuruzzu ◆ **de soutenir** des projets de conservation et de mise en valeur de sites et vestiges archéologiques portés notamment par des collectivités publiques ◆ **de mettre en valeur** les sites majeurs par l'organisation de circuits et par le biais de supports, audio-guides, dépliants, publications et documents multimédia à l'horizon 2010.



DEUX GRANDS SITES ARCHÉOLOGIQUES

ALERIA CAURIA

ALERIA Aleria romaine se constitue au premier siècle avant notre ère, à la suite des premières colonisations opérées par Sylla, dès 81 av. J.-C.. Les ruines de la ville ont été décrites pour la première fois par Prosper Mérimée en 1840 après son voyage d'inspection en Corse de 1839. De 1955 à 1958, les archéologues Jean Jehasse et Jean-Paul Boucher entreprennent **les premières fouilles importantes** du site, ils dégagent le Forum et une partie de l'agglomération romaine. Les principaux monuments visibles aujourd'hui s'articulent autour d'un **forum bordé de deux portiques** couverts qui protègent les façades de boutiques. Cet espace comprend également deux temples, deux thermes et plus de dix citerne. **Les mesures d'amélioration des conditions de visites du site d'Aleria et celles relatives à la protection des vestiges, sont déjà engagées par la Collectivité Territoriale de Corse.** Cette double mission de protection et de valorisation a pour but de préserver les vestiges de manière pérenne en privilégiant **l'accessibilité et la compréhension du site.** Ces premières mesures s'inscrivent dans un programme de travaux prévu sur plusieurs années.

Photothèque :
Collectivité
Territoriale de Corse
Site d'Aleria
Thermes
Bas-empire

Photothèque :
Collectivité
Territoriale de Corse
Site de Cauria
Alignement de menhirs

Photo : P. Neri
© Collectivité
Territoriale de Corse
Site d'Aleria
Portique occidental



CAURIA Les alignements d'I Stantari et de Rinaiu sont des monuments mégalithiques (du grec : mega = grand et lithos = pierre), constitués de **pierres dressées, de menhirs et de statues-menhirs en granit.** Le site de Rinaiu a été fouillé par une équipe d'archéologues de 1994 à 2000. À partir de 2001, la fouille du site d'I Stantari révèle de **nouveaux monolithes.** Les recherches archéologiques s'inscrivent dans la démarche de la Collectivité Territoriale de Corse qui entend **protéger, restaurer, mettre en valeur et animer** le site de Cauria. Consciente du patrimoine mégalithique exceptionnel du plateau de Cauria, la **Collectivité Territoriale de Corse a déjà acquis 18 ha., et projette d'agrandir sa propriété.** Ainsi, sera restitué au public un territoire occupé du 6^e millénaire avant notre ère jusqu'au début du xx^e siècle afin de créer un véritable conservatoire archéologique, historique, écologique...



VALORISATION

FAIRE CONNAITRE : LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE La valorisation vient organiquement au bout de la chaîne opératoire : il s'agit de restituer à la population corse son patrimoine, et donc sa culture et son histoire. Le Patrimoine étant un vecteur de développement, notamment touristique, trois objectifs sont poursuivis.

Favoriser la découverte du Patrimoine : ♦ mettre en place un programme signalétique et une charte graphique pour identifier les monuments et sites de la Collectivité Territoriale de Corse ainsi que les monuments et sites restaurés avec son aide ♦ développer les parcours de découverte thématiques.

Promouvoir le Patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse et soutenir les initiatives de valorisation des autres propriétaires : ♦ créer des événements ou des spectacles afin de mettre en valeur les sites appartenant à la Collectivité Territoriale de Corse ♦ aider à la réalisation de manifestations qui permettent une meilleure connaissance du Patrimoine corse ♦ soutenir des programmes annuels d'activités liées au Patrimoine ♦ favoriser l'organisation d'actions

sépécifiques ♦ participer aux études préalables et aux projets de réutilisation et d'aménagements de lieux patrimoniaux. **Sensibiliser les propriétaires et les publics par des rencontres, des expositions et des publications :** ♦ faire connaître les activités de la Collectivité Territoriale de Corse en matière de conservation du Patrimoine et diffuser les principes déontologiques de la conservation-restauration ♦ valoriser ses activités par des publications, des expositions itinérantes, des rencontres professionnelles et des séminaires ♦ sensibiliser le jeune public, notamment scolaire.

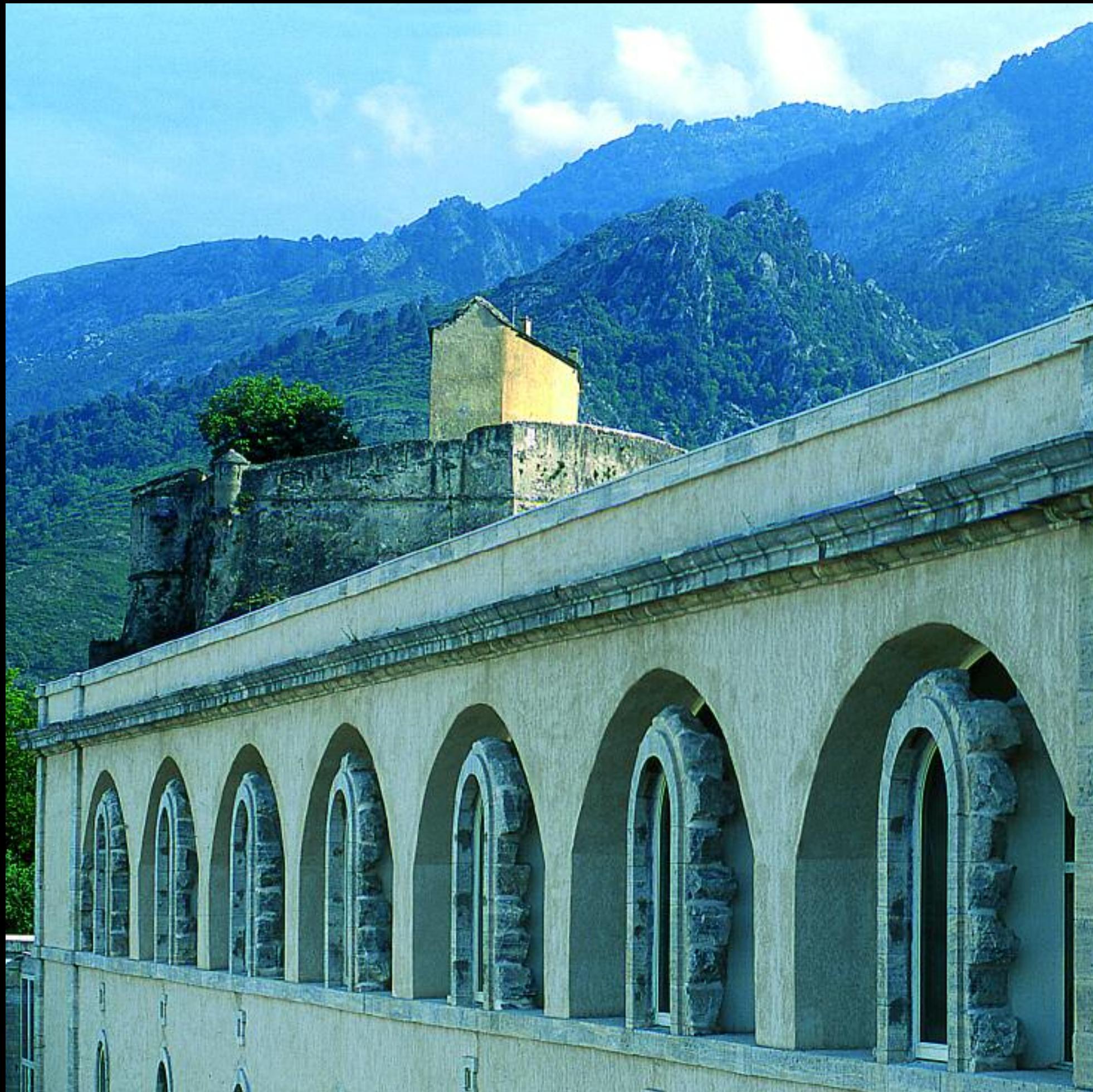


Photo : C. Andreani
© Musée de la Corse
Conférence au
Musée de la Corse

Photothèque :
Musée de la Corse / D.R.
Atelier pédagogique du
Musée de la Corse

Photo : C. Andreani
© Musée de la Corse
Fête de la San Ghjuva :
Quadrilles
Citadelle de Corte





LE MUSÉE DE LA CORSE, MUSÉE RÉGIONAL D'ANTHROPOLOGIE

ouvert en juin 1997, traite de la Corse traditionnelle : société, économie, culture mais aussi des changements qui ont produit la Corse d'aujourd'hui.

Par des expositions accompagnées de publications, il montre comment le passé, récent ou très lointain, peut donner des clefs pour comprendre la Corse contemporaine. Il est le seul musée en France à avoir le statut de **musée régional** : il détient ainsi la légitimité pour intervenir sur l'ensemble du territoire de la Corse. Le

Musée présente ses collections dans trois espaces, agencés par Andrea Bruno et l'équipe scientifique du Musée ◆ **la Galerie "Doazan"** : la découverte de la Corse, l'invention du patrimoine insulaire, le pastoralisme y sont étudiés et mis en valeur (3 000 objets de la Corse traditionnelle réunis par le père Louis Doazan, un des pionniers de l'ethnographie corse)

◆ **la Galerie "Musée en train de se faire"** : le Musée s'intéresse à la Corse d'aujourd'hui, à ses aspects sociaux, économiques et culturels. Les tentatives d'industrialisation, le développement du tourisme et la quête identitaire des Corses en sont les thèmes essentiels

◆ **un espace d'expositions temporaires** complète l'ensemble : chaque année, une grande exposition permet de restituer au public l'état des recherches sur un thème choisi, ces travaux étant pérennisés par la publication d'un catalogue. Depuis son ouverture en juin 1997, le Musée de la Corse a accueilli plus de **500 000 visiteurs**. Il a réalisé à ce jour ◆ 9 grandes expositions temporaires mises en exergue par des colloques, des conférences et les rendez-vous du Musée ◆ 27 expositions photographiques ou documentaires ◆ 18 publications dont 15 catalogues d'exposition ◆ autour de la phonothèque : des conférences, des concerts, des ateliers et des séances d'écoute. Dans le domaine de la médiation culturelle, le Musée reçoit 2 000 à 2 500 scolaires par an et propose des expositions jeunes publics, des ateliers et outils pédagogiques ainsi que des animations diverses.

Photo : C. Andreani
© Collectivité
Territoriale de Corse
Corte
Musée de la Corse
Vue partielle

Photo : C. Andreani
© Collectivité
Territoriale de Corse
Corte
Musée de la Corse
Exposition temporaire
2002
"Corse Colonies"

Photo : C. Andreani
© Collectivité
Territoriale de Corse
Corte
Musée de la Corse
Exposition temporaire
1999
"La Corse à Corte"
La plage de Calvi
Rogers Broders
1928, Paris
Chromolithographie
Affiche 108 x 79 cm

Allégorie de la Corse
d'après Cesare Ripa



M U S É E D E L A C O R S E

